

« Les consuls, figures de l'intermédiation marchande en Europe et dans le monde méditerranéen (XVII^e-XIX^e siècles) »

(Nice, Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine, 10-12 avril 2014)

Argumentaire scientifique du colloque

Les travaux récents sur les agents consulaires européens ont porté sur la mise en place des réseaux consulaires européens à l'époque moderne et au XIX^e siècle, sur la diversité des missions qui étaient confiées aux consuls et sur la variété de leurs statuts. Ils y sont définis comme des agents de l'État au sein des réseaux consulaires français et espagnols, et, du moins avant le XX^e siècle, comme des commerçants privés pour les autres nations. Des enquêtes prosopographiques de grande ampleur ont par ailleurs été menées sur le déroulement des carrières consulaires qui sont tantôt marquées par la mobilité, tantôt, au contraire, par la constitution de « dynasties » locales. Les thèmes de l'insertion des consuls dans leur contexte social, culturel et institutionnel local, tout autant que celui de leur rôle dans la circulation de l'information ont également été abordés, comme en ont témoigné les colloques récemment organisés sur ces sujets à Nice (24-26 novembre 2011) et à Séville (27-28 septembre 2012). En revanche, **les études consacrées aux fonctions assumées par les consuls dans l'intermédiation marchande proprement dite sont demeurées rares**. Pourtant, qu'ils soient pourvoyeurs d'information vis-à-vis des ressortissants placés sous leur juridiction ou arbitres dans des différends commerciaux, lobbyistes face aux autorités locales ou entremetteurs au sein de leur communauté, les modalités d'intervention des agents consulaires dans la réduction de l'incertitude marchande et dans l'optimisation des transactions commerciales sont multiples. Poser la question du consul en tant que figure de l'intermédiation marchande, c'est donc s'interroger sur l'efficacité des services commerciaux assumés par les consuls et, à plus grande échelle, sur le rôle qu'ils ont joué dans le décloisonnement des espaces marchands européens.

Dans cette perspective, nous souhaitons engager une réflexion sur trois aspects de ces fonctions marchandes des consuls qui seront placées au centre des problématiques abordées par le colloque :

- Concernant l'information commerciale, il faut poursuivre la réflexion en cours et s'interroger plus directement sur **l'utilité et l'utilisation des informations commerciales collectées** par les consuls. Lorsqu'elles étaient adressées aux services administratifs centraux étaient-elles redistribuées vers les milieux d'affaires ou simplement archivées ? Existait-il, par ailleurs, des connexions directes entre les consuls et les milieux d'affaires (correspondances privées, via le relais des Chambres de Commerce ou contacts personnels directs, noués dans le cadre d'une sociabilité locale) ? Enfin, retrouve-t-on la trace de décisions économiques et commerciales fondées explicitement sur l'exploitation d'informations fournies par des agents consulaires ?
- Un deuxième aspect, absolument essentiel pour la thématique étudiée, est celui des **fonctions juridictionnelles des consuls**. Bien identifiées dans l'Empire ottoman, ces prérogatives sont en revanche moins bien connues dans les autres pays et ont laissé très peu de traces (sauf cas particulier, comme celui de la course). Il est pourtant certain, et avéré par des sources indirectes, que les consuls jouaient un rôle important d'arbitre dans les litiges survenus parmi leurs administrés et qu'ils offraient par

ailleurs une possibilité de recours pour des affaires liant leurs administrés à des compatriotes demeurés au pays. La chancellerie consulaire constitue aussi un instrument important offert aux négociants pour sécuriser leurs transactions, qu'il convient de mieux cerner.

- Un troisième thème concerne **les fonctions de défense des intérêts économiques, commerciaux et maritimes nationaux** assurés par les consuls. La question du lobbying et des pressions exercées sur les autorités locales ou centrales, notamment pour défendre les privilèges des nations, ont été déjà étudiées. Il en est de même pour les conflits qui caractérisaient souvent les relations entre les consuls et leurs administrés. En revanche, des opérations beaucoup plus informelles demeurent méconnues : ainsi, certains consuls n'hésitaient-ils pas à couvrir les opérations de contrebande de leurs administrés, d'autres à les organiser sous forme de coalition ou de syndicat, de manière à opposer un front commun, sur le marché, face aux autres acteurs locaux. À travers le contrôle et la surveillance qu'ils exerçaient sur leurs administrés, les consuls œuvraient aussi en faveur des intérêts de puissantes corporations marchandes de leur pays d'origine qui, au-delà des gouvernements, étaient en fait souvent leurs réels commanditaires.

Ces trois thématiques seront plus précisément explorées dans le cadre d'un questionnement transversal, dégagé lors des rencontres préparatoires du colloque : qui étaient, au sein du monde marchand, les bénéficiaires effectifs des services commerciaux assurés par les agents consulaires et quelle était l'utilité réelle des consuls pour ces marchands ?

L'organisation de ce colloque s'inscrit en effet dans le cadre d'un programme de recherche soutenu par la Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine (CMMC, Université de Nice Sophia Antipolis), dont les travaux préliminaires, issus de deux ateliers de recherche organisés en mars 2012 et mars 2013, sont consultables en ligne (<http://cmmc-nice.fr/recherches-2/cfimpresentation/>). Ce programme donnera lieu à une publication collective, portant sur l'ensemble des opérations entreprises au cours du quadriennal, dont la parution est prévue en 2015.

Conditions de soumission

Les propositions de communication doivent être envoyées en français, italien, espagnol ou en anglais, **avant le 15 novembre 2013** à l'adresse suivante : bartolomei2@laposte.net. Le comité scientifique communiquera les propositions retenues le 15 décembre 2013.

Les propositions comporteront un titre et un résumé d'environ **2000 signes**, les coordonnées de l'intervenant (nom, prénom, fonction et rattachement institutionnel, adresse électronique, adresse postale du domicile, téléphone) et un court CV de ce dernier.

La langue du colloque sera le français, mais des communications en espagnol, anglais et italien pourront être entendues. L'ensemble des contributeurs s'engage à remettre aux discutants nommés par le Comité scientifique un texte de deux-trois pages de sa contribution un mois au moins avant le colloque.

Le comité d'organisation du colloque prendra en charge les frais d'hébergement et de restauration des invités. Les frais de transport restent à la charge des participants.

Comité scientifique du colloque

Marcella Aglietti (Universita di Pisa)

Thierry Allain (Université Paul-Valéry, CRISES)

Arnaud Bartolomei (Université de Nice Sophia Antipolis, CMMC)

Pierre-Yves Beaurepaire (Université de Nice Sophia Antipolis-IUF, CMMC)

Guillaume Calafat (École française de Rome, ERC Mediterranean Reconfigurations)

Mathieu Grenet (ERC Mediterranean Reconfigurations)

Maria Fusaro (Exeter University, ERC Sailing into Modernity)

Fabrice Jesné (Université de Nantes, CRHIA)

Wolfgang Kaiser (Université de Paris-I/EHESS, ERC Mediterranean Reconfigurations)

Silvia Marzagalli (Université de Nice Sophia Antipolis-IUF, CMMC)

Jörg Ulbert (Université de Bretagne-Sud, CERHIO)

Francisco Javier Zamora Rodríguez (Universidad Pablo de Olavide, Séville)